



Réunion du Comité Syndical

du 21 mars 2018

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE DELFORT

CS - 2.06
Compte administratif 2017

29 MARS 2018

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Service Courrier

Le vingt et unième jour du mois de mars de l'année deux mil dix-huit à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur André HELLE, président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

G.B.C.A. : MM. Jean-Claude MARTIN, Tony KNEIP, Jacques BONIN, Olivier DEROY, Miltiade CONSTANTAKATOS, Mmes. Marie-Line CABROL, Chantal BUEB

S.I.C.T.O.M. : MM Denis KUNTZMANN, Emile EHRET, Jean-Luc ANDERHUEBER

C.C.S.T. : MM. Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

G.B.C.A. : M. Thierry PATTE

S.I.C.T.O.M. : M. André PICCINELLI, Mme. Félice ZWINGELSTEIN

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 15 présents

(Monsieur HELLE, Président, ne prenant pas part au vote, il n'est pas comptabilisé parmi les présents pour le calcul du quorum)

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

G.B.C.A. : M. Michel BLANC

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Etaient excusés

- **Délégués titulaires :**

G.B.C.A. : M. Damien MESLOT, Mme Marie-Laure FRIEZ
Pouvoir : Mme FRIEZ donne pouvoir à M. DEROY

S.I.C.T.O.M.: MM. Patrick MIESCH, Gilles HEINRICH, Hervé GRISEY

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants :**

G.B.C.A.: M. Stéphane GUYOD

S.I.C.T.O.M.: NEANT

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI

Etaient absents

- **Délégués titulaires :**

G.B.C.A. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants :**

G.B.C.A. : MM. Yves GAUME, Pierre-Jérôme COLLARD, Jean-Marie HERZOG, Bernard GUILLEMET, Pierre BARLOGIS, Mme. Christiane EINHORN

S.I.C.T.O.M. : MM. Luc SENGLER, Thierry STEINBAUER, Michel JACOBBERGER

C.C.S.T. : MM. Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN



Réunion du Comité Syndical

du 21 mars 2018

CS - 2.06

Compte administratif 2017

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, il appartient au Comité Syndical de procéder à son adoption hors de la présence du Président.

Le SERTRID ayant opté pour un assujettissement à la TVA, les montants indiqués sont des montants H.T.

Le compte administratif 2017, dont un exemplaire est annexé au présent rapport, fait apparaître les résultats d'exécution suivants (hors reports) :

	Dépenses	Recettes	Soldes d'exécution
Fonctionnement	9 697 967,80 €	12 722 286,95 €	3 024 319,15 €
Investissement	3 669 931,07 €	6 000 955,55 €	2 331 024,48 €
Total	13 367 898,87 €	18 723 242,50 €	5 355 343,63 €

Les résultats consolidés, avec solde des résultats n-1, rattachement des charges et des produits, ainsi que les restes à réaliser au terme de l'exercice 2017 sont les suivants :

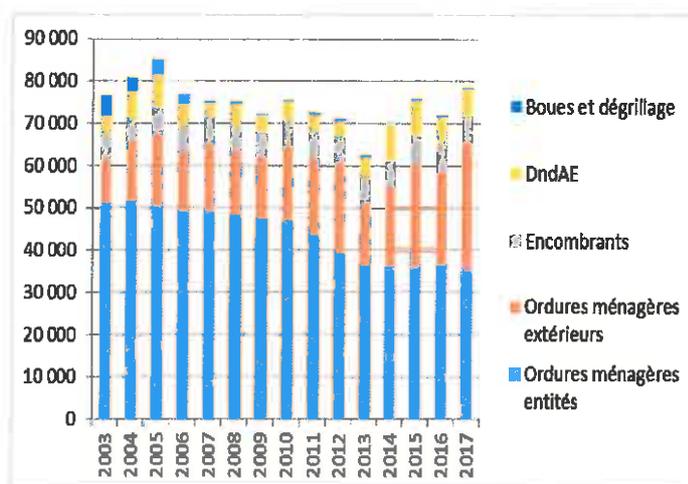
	Dépenses	Recettes	Résultats reportés n-1	Résultat comptable cumulé
Fonctionnement	9 697 967,80 €	12 722 286,95 €	1 824 443,50 €	4 848 762,65 €
Investissement	3 669 931,07 €	6 000 955,55 €	-2 426 839,80 €	-95 815,32 €
Total	13 367 898,87 €	18 723 242,50 €	-602 396,30 €	4 752 947,33 €
Restes à réaliser	301 524,00 €			-301 524,00 €
Total CA	13 669 422,87 €	18 723 242,50 €	-602 396,30 €	4 451 423,33 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion arrêté par le Comptable.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice. Pour l'exercice, ces restes à réaliser concernent uniquement des dépenses, à savoir :

c/2158 Autres matériels et outillages	136 535 €
<i>Extension détection incendie</i>	42 240 €
<i>Buse injection d'urée</i>	4 460 €
<i>Pièces grille</i>	13 044 €
<i>Pièces extracteur</i>	13 577 €
<i>Pompe auxiliaire</i>	22 014 €
<i>Moufles et palonniers</i>	16 200 €
<i>Panneaux chaudière</i>	25 000 €
c/2183 Matériel de bureau et informatique	2 750 €
<i>Photocopieur</i>	2 750 €
c/2313 Travaux	162 239 €
<i>Vis sous filtre à manches</i>	31 239 €
<i>Compresseur</i>	44 500 €
<i>Convoyeur mâchefers</i>	86 500 €
Total	301 524 €

S'agissant d'un syndicat comme le SERTRID, la photographie de la situation financière du compte administratif se lit parallèlement avec les conditions d'exploitation de l'Ecopôle. L'exercice 2017 est l'exercice le plus prolifique réalisé depuis 2006, avec **78 319 tonnes** traitées.



Evolution des gisements traités, de 2003 à 2017

1. Dépenses d'investissement

1.1 Vue d'ensemble dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement baissent de 1.69% (63 K €).

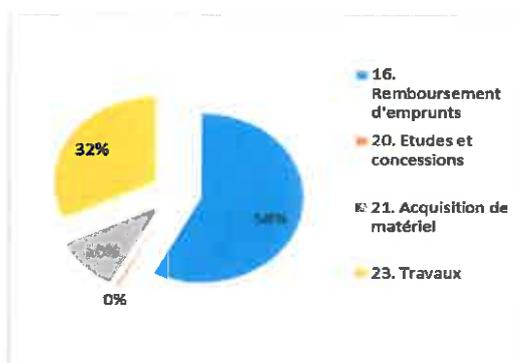
Cette baisse est concentrée uniquement sur les dépenses d'équipement (-20.53%, soit 402 K €), qui apparaissent néanmoins supérieures à l'exercice 2015 (+ 235 K €).

Le SERTRID a ainsi maintenu un programme d'investissement soutenu, avec une moyenne annuelle de 1 611 K € sur les trois derniers exercices clos.

Dans le même temps, les dépenses financières progressent de près de 20% (+ 339 K €), ce qui correspond à l'accroissement de la part de remboursement du capital.

	2015	2016	2017	Ecart	Evol°
20. Frais d'études/concessions et droits	18	67	15	-52	-77,61%
21. Acquisition de matériel	327	430	361	-69	-16,05%
23. Travaux	976	1 461	1 180	-281	-19,23%
Total dépenses d'équipement	1 321	1 958	1 556	-402	-20,53%
16. Remboursement dette en capital	1 347	1 774	2 113	339	19,11%
Total dépenses réelles	2 668	3 732	3 669	-63	-1,69%

Dépenses réelles d'investissement 2015-2017, en K €



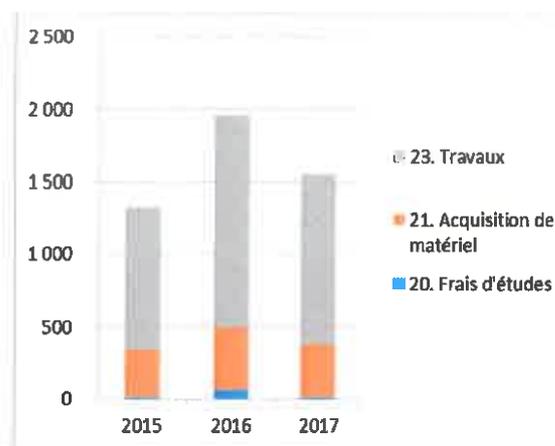
Ventilation par chapitre des dépenses d'investissement 2017

1.2 Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont donné lieu à réalisation à hauteur de 1.5 M €, soit une baisse de plus de 20% par rapport à 2016 (- 402 K €). Les restes à réaliser, qui correspondent aux dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice, sont comptabilisés distinctement : ils représentent une enveloppe de 301 K €.

Le taux brut de réalisation du PPI 2017, soit 57,50% des prévisions, hors restes à réaliser, peut paraître modeste : il s'explique néanmoins par des postures de prudence en cours d'exécution budgétaire, pour certaines rendues incontournables par l'attente d'orientations, d'études qui conditionnent la prise de décisions (par exemple, compteurs d'énergie et réseau de chaleur). Les thématiques ainsi suspendues représentent une enveloppe de 580 K €, détaillée comme suit :

Rubrique	Intitulé	PPI 2017	Observations
1	Automatismes/Electricité/Régulation/Supervision	60 K €	Woodward et PLC5
2	Fours/chaudières/mâchefers	/	
3	GTA	150 K €	Pièces turbine
4	Engins, véhicules	/	
5	Informatique	/	
6	Sécurité-Réglémentation	/	
7	Bâtiment	120 K €	Compteurs d'énergie
8	Traitement des fumées	/	
9	Quai	/	
10	Etudes	/	
11	Réseau de chaleur	250 K €	Maîtrise d'œuvre
	Total des postes	580 K €	



Evolution en K € des dépenses d'équipement 2015-2017

Les enveloppes mobilisées concernent principalement l'ensemble fours chaudières (soit 900 K €), l'extracteur de la ligne 2 (140 K €), le volet sécurité-réglementation (80 K €, dont 40 K € pour des détecteurs d'alarme incendie et 40 K € pour la signalétique sur le site de Bourogne), le traitement des fumées (70 K € pour le remplacement préventif des manches).

L'effort d'investissement s'inscrit en cohérence avec l'objectif d'amélioration du taux de disponibilité des installations. Il est soutenu par des ressources exclusivement issues de l'autofinancement.

1.3 Dépenses financières

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées à près de 60% par des dépenses financières, qui correspondent au remboursement de la dette en capital, soit 2,1 M € pour l'exercice.

Au 31 décembre 2017, la capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 15,22 ans.

Ce ratio détermine le nombre d'années qui serait nécessaire pour éteindre totalement la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute annuelle.

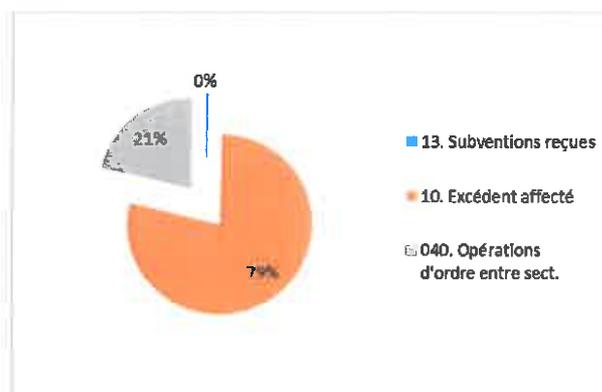
2. Recettes d'investissement

La totalité de nos recettes d'investissement sont des recettes propres : dotations et réserves (excédent capitalisé), opérations d'ordre entre sections. Tout recours à l'emprunt est exclu. Les subventions sont marginales.

13. Subventions reçues	17
10. Excédent affecté	4 710
total recettes financières	4 710
total recettes réelles	4 727
040. Opérations d'ordre entre sect.	1 273
Total recettes	6 000

Recettes d'investissement 2017, en K €

Le SERTRID a ainsi tenu sa ligne directrice qui est de ne pas mobiliser de nouveaux financements.



Ventilation des recettes d'investissement 2017

La capacité d'autofinancement reste préservée : les marges dégagées ont permis le remboursement de la dette en capital et la prise en charge des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration du niveau de performance de l'outil industriel.

3. Dépenses de fonctionnement

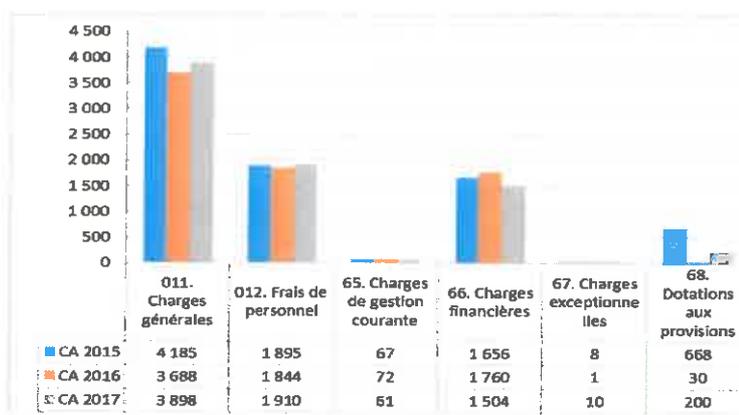
3.1.1 Cadre général

La progression des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP est encadrée au plus près, soit 2,54% (+ 188 K €) par rapport à l'exercice n-1.

Les charges générales (hors TGAP) et les provisions sont principalement impactées en termes de progression.

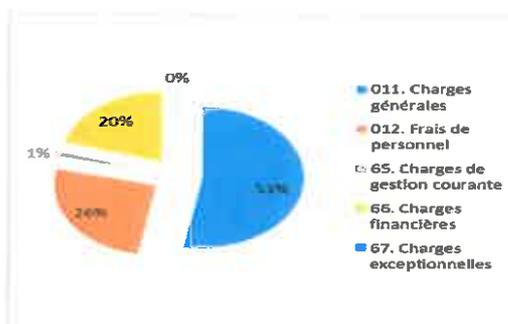
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Ecart	Evol°
		hors TGAP			
011. Charges générales	4 185	3 688	3 898	210	5,69%
012. Frais de personnel	1 895	1 844	1 910	66	3,58%
65. Charges de gestion courante	67	72	61	-11	-15,28%
total dépenses gestion courante	6 147	5 604	5 869	265	4,73%
66. Charges financières	1 656	1 760	1 504	-256	-14,55%
67. Charges exceptionnelles	8	1	10	9	900,00%
68. Dotations aux provisions	668	30	200	170	566,67%
total dépenses réelles	8 479	7 395	7 583	188	2,54%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement, hors TGAP, en K €



Sur ces bases, la structure d'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP fait apparaître, pour l'exercice 2017, des postes majeurs qui sont :

- les charges générales (53%)
- les frais de personnel (26%)
- les charges financières (20%)



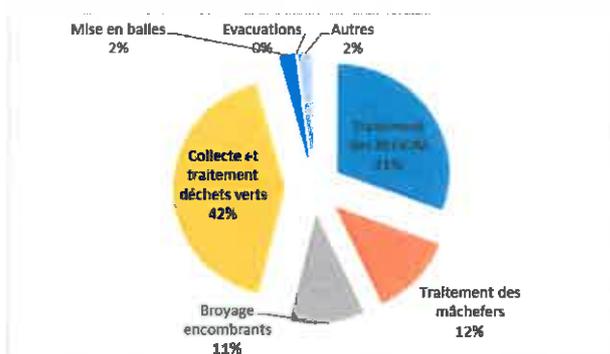
Ventilation des charges de fonctionnement 2017, hors TGAP

3.1.2 Détail des dépenses réelles

Les charges générales progressent de 5.69% sous l'effet principalement des prestations de service, le SERTRID ayant eu recours à la mise en balles (31 K €), de même qu'à des évacuations de mâchefers (174 K€) pour pallier l'absence de débouchés dans le cadre de la convention avec EIFFAGE ROUTE NORD-EST. Ces charges générales se ventilent comme suit :

Fiscalité (TGAP + taxes foncières)	881
Fluides / Electricité / Carburants / Combustibles	355
Assurances	358
Prestations de service	1 421
Entretien bâtiments / nettoyage	147
Entretien matériel roulant	142
Entretien autres biens mobiliers	218
Maintenance	190
Réactifs	347
Analyses et contrôles	122
Autres	556
	4 737

Les prestations de service représentent le poste principal des charges générales (30%) devant les dépenses à caractère fiscal (19%).



Ventilation des prestations de service 2017 par poste

Les frais de personnel restent maîtrisés : si l'effectif demeure stable, certains postes sont pourvus pour la première fois en année pleine. C'est la principale explication à la hausse constatée (+3.58%, soit 66 K €), pour un exercice qui a également supporté :

- les effets des mesures statutaires réglementaires, et notamment le protocole sur la modernisation des « Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations », qui, initié en 2016, prévoit pour l'ensemble des cadres d'emplois une revalorisation des grilles indiciaires jusqu'en 2020
- la généralisation de l'avancement au cadencement unique
- l'augmentation de la valeur du point d'indice, soit 0.6% à compter du 1^{er} février 2017
- l'augmentation du coût de la médecine professionnelle et préventive de plus de 40 % (+ 1 922 € en année pleine)

Le solde entrées/sorties au 31 décembre 2017 est de zéro, pour un effectif, tous statuts confondus, de 38 agents.

Nos charges de gestion courante baissent significativement (-15%), mais de manière purement conjoncturelle, sous l'effet de l'interruption temporaire du versement des indemnités des élus.

La baisse des charges financières tient uniquement à la charge conjoncturelle supportée en 2016 dans le cadre d'un protocole transactionnel passé avec la CAFFIL. Neutralisation faite de cette opération, la charge d'intérêts progresse annuellement sous l'effet d'un profil de remboursement connu et désormais lisible, majoritairement à taux fixe.

Les provisions traduisent les mesures prudentielles destinées à couvrir les charges prochaines. Elles représentent moins de 3 % des dépenses réelles hors TGAP.

Enfin, les charges exceptionnelles demeurent marginales.

4. Recettes de fonctionnement

4.1 Vue d'ensemble

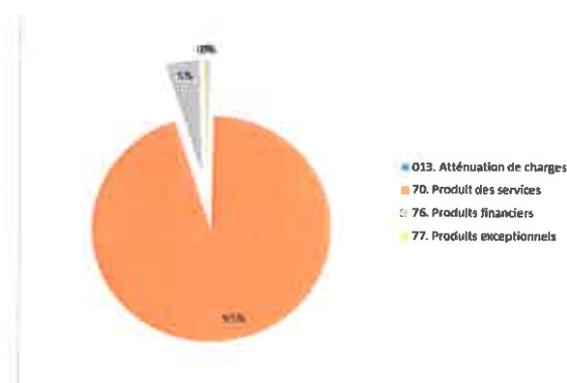
Le SERTRID a maintenu en 2017 un bloc recettes solide, qui évolue à la marge.

Le produit des services représente 95% des recettes réelles de fonctionnement, ce qui correspond au principe de financement de la structure sur la base des tonnages traités, qu'il

s'agisse des membres ou des extérieurs. Il apparaît en légère progression sur l'exercice (108 K €, soit 0,91%).

	2015	2016	2017	Ecart	Evol°
013. Atténuation de charges	69	70	26	-44	-62,86%
70. Produit des services	11 001	11 903	12 011	108	0,91%
74. Participations	0	0	28	28	
Total recettes gestion courante	11 070	11 973	12 065	92	0,77%
76. Produits financiers	604	580	580	0	0,00%
77. Produits exceptionnels	22	54	47	-7	-12,96%
78. Reprise sur provisions	0	668	30	-638	-95,50%
Total recettes réelles	11 696	13 275	12 722	-553	-4,17%

Evolution recettes réelles 2015-2017, en K €



Ventilation des recettes réelles de fonctionnement 2017

4.2 Détail du produit des services

L'exercice 2017, du point de vue de l'exploitation, maintient une dynamique positive : les apports exogènes permettent d'atteindre un gisement annuel traité supérieur à 78 000 tonnes, très exactement 78 319 tonnes, et restent déterminants dans le bilan d'exploitation de l'Ecopôle (46% du gisement total OM)

Les recettes hors TGAP (comptabilisée depuis 2016 au chapitre 70, mais distinctement du produit des services facturés), adossées à l'évolution du tonnage traité, se répartissent de la façon suivante :

	2015	2016	2017	Ecart n/n-1	Evolu°
Ordures ménagères (traitement et transport)	6 936	7 364	7 706	342	4,64%
Vente d'électricité	1 295	1 128	810	-318	-28,19%
Déchets verts	879	957	923	-34	-3,55%
Encombrants (traitement et transport)	907	994	906	-88	-8,85%
DndAE	825	714	630	-84	-11,76%
Ferreux-non ferreux	138	128	115	-13	-10,16%
Dégrillage	21	14	11	-3	-21,43%
	11 001	11 299	11 101	-198	-1,75%

Les recettes proviennent à près de 70% du traitement des ordures ménagères. A tarification inchangée, c'est donc l'effet tonnages qui a joué sur ce poste, et même

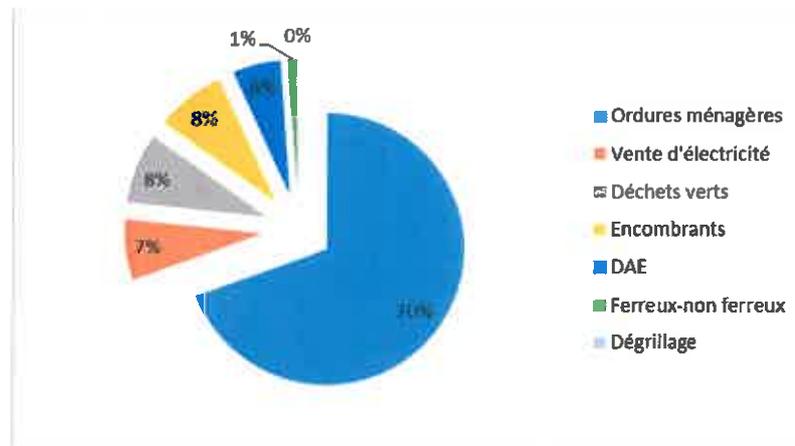
essentiellement l'effet SENERVAL, avec près de 23 000 tonnes traitées représentant 35% du gisement total d'ordures ménagères.

A tarification là-aussi inchangée, c'est ce même effet tonnages, mais cette fois dans un sens défavorable, qui explique la baisse des recettes pour l'incinération (encombrants, DndAE, dégrillage, pour des apports cumulés qui diminuent de 933 tonnes par rapport à 2016), soit 175 K € par rapport à 2016.

La recette de vente d'électricité apparaît en retrait, conséquence d'un dysfonctionnement sur le groupe hydraulique ayant affecté la production durant la campagne hivernale, soit un delta de 3 857 818 Kwh.

Les ferreux et non-ferreux sont en baisse de près de 11%, situation là aussi conjoncturelle.

Les déchets verts évoluent à la marge.



Ventilation du produit des services 2017

En synthèse, l'exercice 2017 au sens strict, affiche un résultat réel d'exploitation négatif :

Tonnage incinéré	78 319 T
Résultat de fonctionnement (hors report)	3 024 K €
Capital remboursé (c/16)	2 113 K €
Autofinancement net (hors report)	911 K €
Maintenance (c/20 + c/21 + c/23)	1 556 K €
Résultat d'exploitation de l'exercice	- 645 K €

Ce sont donc les résultats reportés qui, principalement, soutiennent le bilan financier d'exploitation.

5. Autres éléments de présentation

5.1 Déchets végétaux

15 392 tonnes ont été collectées, transportées et traitées sur la période de référence.

Les éléments spécifiques aux déchets végétaux, extraits du compte administratif 2017, à sont présentés ci-après.

En dépenses

Article	Détail	Montant en € HT
c/611	Prestation de service externalisée (Sundgau Compost)	597 288.69
	<i>dont transport</i>	298 225.90
	<i>dont traitement</i>	299 062.79
c/6135	Location de bennes (Sundgau Compost) <i>21 bennes</i>	1 155.00
c/61558	Réparation de bennes (S2B Constructions)	3 883.00
c/6241	Déplacement de passerelles (De Boni) <i>Chaux et Bourogne</i>	640.00
	<i>Sous-total (1)</i>	602 966.69
	<i>Frais de structure (8.5%)</i>	51 252.17
	<i>Sous-total (2)</i>	51 252.17
c/2158	Acquisition de 3 bennes (S2B Constructions)	11 325.00
	<i>Sous-total (3)</i>	11 325.00
	Total dépenses (1+2+3)	665 543.86
	<i>Solde disponible</i>	257 976.14
	<i>dont part GBCA</i>	113 417.65
	<i>dont part SICTOM</i>	99 757.93
	<i>dont part CCST</i>	44 800.56
	<i>Sous-total (4)</i>	257 976.14
	Total (dépenses + solde disponible) (1+2+3+4)	923 520.00

En recettes

Article	Détail	Montant en € HT
c/70688	Facturation du service	923 520.00
	<i>dont GBCA</i>	405 990.00
	<i>dont SICTOM</i>	357 142.80
	<i>dont CCST</i>	160 387.20
	Total recettes	923 520.00

5.2 Coûts d'incinération

Le SERTRID supporte majoritairement des coûts fixes, déliés des tonnages traités. Les charges variables, adossées au tonnage, sont constituées par l'achat d'électricité, les réactifs, les prestations de service, la TGAP.

Sur la base des éléments extraits du compte administratif 2017, au regard des tonnages traités pendant l'exercice et comparativement aux deux exercices précédents, les coûts d'activité peuvent être ressortis comme suit :

Coûts d'exploitation	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Tonnages traités	75 718	71 880	78 319
Charges variables (€/T)	30.53	26.11	27.72
Charges fixes (€/T) avec GER	117.67	121.45	111.67
Total des charges (€/T)	148.20	147.56	139.39
<i>dont part annuités (€/T)</i>	39.67	41.10	38.80
Total charges fixes hors annuités (€/T)	78.00	80.35	72.87
Total charges hors annuités (€/T)	108.53	106.46	100.59
Recettes de valorisation (€/T)	18.94	17.48	11.80
<i>Vente d'énergie, ferreux et non ferreux</i>			

Le coût moyen à la tonne facturé aux entités (OM, encombrants et dégrillage), proportionnellement aux gisements traités, s'établit pour l'exercice à 145 €.

Enfin, les tarifs extérieurs s'inscrivent quant à eux dans un contexte concurrentiel et sont arrêtés au cas par cas. Ils permettent au SERTRID de capter des gisements complémentaires, générateurs de recettes qui viennent en atténuation des tarifs entités et bonifient le modèle économique du syndicat.

5.3 Capacité d'autofinancement

Recettes réelles de fonctionnement	12 722 K €
Dépenses réelles de fonctionnement	8 424 K €
CAF brute	4 298 K €
Remboursement capital de la dette	2 113 K €
CAF nette	2 185 K €

La CAF brute est largement excédentaire sur l'exercice, la CAF nette couvre significativement les dépenses d'équipement de l'exercice (1 511 K €).

En synthèse,

Depuis 2014, le SERTRID enchaîne des exercices solides du point de vue de l'exploitation, avec une moyenne de tonnages entrants de 74 000 tonnes. Ces exercices sont, par conséquent, solides également d'un point de vue financier. L'exercice 2017 a permis de maintenir ce cap, et même d'aller au-delà.

D'un point de vue technique, le SERTRID a affiché la fiabilité de son exploitation, d'un point de vue financier, le résultat est lui-aussi très positif :

		2014	2015	2016	2017
Fonctionnement	résultat de l'exercice	2 415	2 019	3 948	3 024
	résultat cumulé	4 485	4 709	6 534	4 848
Investissement	résultat de l'exercice	116	-321	-311	2 331
	résultat cumulé	-1 794	-2 115	-2 426	-95
	résultat de clôture cumulé	2 691	2 594	4 108	4 753

Ce résultat a permis de préserver en 2018 la tarification des entités, dans un contexte d'exploitation prévisionnelle bonifié significativement par le marché SENERVAL. L'introduction d'une part fixe dans la tarification des membres est intervenue à l'euro près, ce qui a permis de ne pas faire peser sur les entités de charges supplémentaires induites par la refonte du mode de calcul des contributions.

L'enjeu consiste désormais à remplir au plus près le cahier des charges pour poursuivre la consolidation de ces résultats, afin d'appréhender au mieux les contraintes déjà identifiées à partir de 2020.

Ceci exposé,

Monsieur André HELLE, Président du S.E.R.T.R.I.D en exercice, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Monsieur ANDERHUEBER, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE (16 votants) :

- **APPROUVE le compte administratif 2017, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que détaillés ci avant ;**
- **CONSTATE la conformité de ces résultats avec ceux du compte de gestion du Comptable.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 21 mars 2018, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **29 MARS 2018** conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dépôt en Préfecture le **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 27 mars 2018
Le Président



André HELLE

PRÉFECTURE DU
TERRITOIRE DE BOURGOGNE

29 MARS 2018



Service Courrier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage